

Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine

Melon



N°13 24/07/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE

ACPEL

acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine Boulevard des Arcades 87060 LIMOGES Cedex 2 accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine 22 Rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Melon Edition Nord Nouvelle-Aquitaine N°X du JJ/MM/2018 »



BULLETINDE SANTÉDUVÉGÉTAL ÉCORHYTE

Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur <u>bsv.na.chambagri.fr</u> et sur le site de la DRAAF <u>draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal</u>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur <u>Formulaire d'abonnement au BSV</u>

Consultez les <u>évènements agro-écologiques</u> près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale :** les récoltes se poursuivent sur le créneau des chenilles. Depuis quelques jours, les volumes journaliers sont relativement peu importants.
- **Fusariose :** des foyers plus ou moins sévères sont notés sur l'ensemble du bassin.
- Verticilliose: sur plusieurs secteurs, confirmation de cas (plus ou moins importants) de dépérissements de plantes.
- **Mildiou :** pas de signalement de foyers. Avec les conditions actuelles (sèches et très chaudes), le risque est faible. Ce risque pourra augmenter avec la présence d'un peu d'humidité.
- **Bactériose :** avec le maintien de températures élevées, la maladie n'est plus active.
- **Cladosporiose :** les conditions ne sont pas favorables à cette maladie (nécessité de fraîcheur et d'humidité).
- Sclérotinia : absence de risque.
- **Pucerons :** quelques signalements de foyers (plutôt en repli). La régulation naturelle est devenue plus efficace.
- **Virus :** un signalement de quelques plantes atteintes.
- **Taupins :** un signalement de quelques fruits perforés à la récolte (fréquence et intensité faibles).

Note Abeilles

Vigilance sanitaire : Bactrocera dorsalis

Lien vers liste actualisée moyens de biocontrôle

Situation générale

Les récoltes du créneau chenille sont en cours sur l'ensemble du bassin de production. Les volumes journaliers restent relativement faibles. A date identique, les volumes commercialisés sont inférieurs aux années précédentes. Après une période commerciale difficile, la consommation devrait relancer le marché. Hormis certaines préoccupations (comme l'apparition de dépérissements liés à la fusariose ou à la verticilliose), la situation sanitaire au champ est généralement très saine. Avec des conditions sèches et chaudes, les niveaux de risque sont généralement faibles.

L'annonce de petites pluies ou d'un climat plus humide pourra conduire à faire redémarrer les cycles du mildiou (jusqu'alors complètement bloqué par les conditions sèches et très chaudes).

En lien avec la qualité des enracinements, on peut noter également, de fortes disparités au niveau du développement des plantes en plein-champ (et des qualités variables des accroches).

Maladies

• Fusariose (Fusarium oxysporum f. sp. melonis)

Confirmation de plusieurs cas de dégâts, plus au moins sévères (quelques plantes, foyers, secteurs entiers de parcelles) qui sont notés sur l'ensemble du bassin.

Les conditions climatiques de début juin n'ont pas facilité de bons enracinements. Par la suite, avec les températures élevées, les plantes fragilisées ont rapidement exprimé la maladie (forte sollicitation des plantes en eau et en éléments minéraux).

Le maintien de températures élevées devrait contribuer à bloquer de nouveaux développements.



Gommose très caractéristique de la fusariose (Crédit Photo : ACPEL)

Évaluation du risque : le risque est plus ou moins présent en fonction de la parcelle (du nombre de cultures de melon, du choix variétal et de la conduite réalisée).

• Verticilliose (Verticillium dahliae)

Sur plusieurs secteurs (en fonction de l'historique des parcelles, du type de terrain), des signalements d'affaiblissements de plantes sont signalés. L'expression est plus ou moins importante suivant les cas (de quelques plantes ici et là, à un secteur entier de parcelle). Ces symptômes ont été confirmés par des analyses (pour un secteur, via Isabelle DEVANT – CDA37).

Comme pour la fusariose, les conditions climatiques de début juin n'ont pas facilité de bons enracinements. Par la suite, avec les températures élevées, les plantes fragilisées ont rapidement exprimé la maladie (forte sollicitation des plantes en eau et en éléments minéraux).

Lien vers la fiche verticilliose (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le site EPHYTIA ICI.





La verticilliose est une maladie vasculaire : bouchage des vaisseaux, puis absence d'alimentation des tiges (Crédit photo 2019 : Isabelle DEVANT – CDA37)



Évaluation du risque : cette maladie est souvent liée à des parcelles et à des secteurs. Les conditions spécifiques de l'année conduisent à une accentuation des symptômes et à une visibilité assez inhabituelle sur plusieurs secteurs.

Bactériose (Pseudomonas syringae pv. aptata)

Suite à la période fraîche de la première décade de juin, des cas de bactériose avaient été signalés. Depuis le 22 juin, les conditions chaudes ont totalement stoppé la maladie sur feuillage.

Évaluation du risque : les conditions actuelles ne sont pas favorables à cette maladie, <u>le risque est actuellement inexistant</u>. Pour un redémarrage sur feuillage, plusieurs jours consécutifs de fraîcheur seront nécessaires (minimales en dessous de 13/14°C, amplitudes limitées, maximales faibles). L'humidité est ensuite un facteur aggravant.

• Cladosporiose (Cladosporium cucumerinum)

Pendant la période fraîche et humide de la première partie de juin, quelques symptômes de cladosporiose avaient été observés. A l'entrée en production des premières plantations, quelques cas de taches cicatricielles sur fruits ont été notés.

Évaluation du risque : comme pour la bactériose, les conditions actuelles ne sont pas favorables à cette maladie. <u>Le risque est actuellement très faible</u>.

• Sclérotinia (Sclerotinia sclerotiorum)

A l'entrée en production des premières chenilles, on a observé quelques fruits touchés par des pourritures liées au sclérotinia. Désormais, les productions ne sont plus concernées.

Évaluation du risque : pour le plein champ, le risque est extrêmement faible.

Mildiou (Pseudoperonospora cubensis)

Pas de foyer de mildiou signalé. Dans un premier temps, avec les données climatiques de juin, le modèle de prévision des risques MILMel[®] (DGAL/Ctifl) avait calculé des cycles de mildiou et annonçait un risque élevé pour les premières plantations.

Depuis, avec des conditions sèches (sans pluie, quasi-absence de rosée matinale, air sec) et des températures élevées, les niveaux de risque calculés sont en nette régression.

Avec les données de stations météorologiques, le modèle de prévision des risques MILMel® (DGAL/Ctifl) calcule des niveaux de risque. Ce risque existe et est variable suivant les secteurs et les semaines de plantation :

	Calculs MILMel® au 24 juillet 2019			
Plantation	Mirebeau (86)	Monts sur Guesnes (86)	Arces sur Gironde (17)	Criteuil La Magdeleine (16)
S18	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
S19	Faible	Faible	Moyen	Moyen
S20	Faible	Faible	Moyen	Faible
S21	Faible	Faible	Faible	Faible
S22	Faible	Faible	Faible	Faible
S23	Faible	Faible	Faible	Faible
S24	Faible	Faible	Faible	Faible
S25	Faible	Faible	Faible	Faible
Échelle : Faible (= absence de risque), moyen (= à surveiller), élevé (= rechercher des foyers) et très élevé (= présence probable)				



Évaluation du risque : depuis fin juin, les températures très élevées et l'absence d'humidité ont bloqué les cycles du mildiou. Depuis deux semaines, le modèle de prévision a réévalué le niveau de risque à la baisse.

Dès que les conditions climatiques changeront (plus d'humidité en particulier), il sera opportun d'être à nouveau vigilant.

Ravageurs

Pucerons (Aphis gossypii et autres)

On a noté la présence de nombreux foyers (plus ou moins étendus) sur l'ensemble du bassin. En raison de la pression de cet insecte déjà présent dans les systèmes maraîchers, cette situation était prévisible (cf. bulletins de début juin). Actuellement, on observe simultanément la présence d'auxiliaires.

Lien vers la fiche pucerons sur melon (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le **site EPHYTIA** <u>ICI</u>.







Pucerons à la face inférieure des feuilles – Observation de foyers importants (Crédit photo : ACPEL 2019)

L'utilisation de variétés avec le gène de résistance VAT :

Aphis Gossypii est le puceron le plus présent sur la culture de melon. Il est présent sur de nombreuses cultures. Mais une résistance naturelle existe : c'est une réaction d'antixénose (effet répulsif naturel de la plante après contact buccal de l'insecte) associée à de l'antibiose (longévité et fécondité du puceron diminuées) et à un blocage de la transmission des virus non persistants.

Cette résistance, contrôlée par le gène VAT (Virus Aphid Transmission), est désormais introduite dans de nombreuses variétés commerciales.

Évaluation du risque : dans les systèmes spécialisés, des foyers sont observés depuis plusieurs semaines en Charente-Maritime et dans le Poitou. Le risque est significatif.

Il est important d'évaluer la présence des auxiliaires. Quand ils sont suffisamment nombreux, ils peuvent « gérer des foyers ».

Virus

Un cas de présence de plantes virosées vient d'être signalé. A notre connaissance, il s'agit actuellement d'un cas isolé ne touchant que quelques plantes dans une parcelle. A surveiller.

Ce n'est pas exclusif, mais dans de nombreux cas, les virus sont transmis suite à des piqûres de pucerons. Les pucerons sucent la sève en perçant les tissus végétaux ce qui, du fait de la toxicité de leur salive, déforme les feuilles. Ils sécrètent également du miellat, substance collante et sucrée, propice à la fumagine (champignon qui inhibe la photosynthèse).

Les pucerons sont les vecteurs les plus communs de nombreux phytovirus, provoquant des dommages irréversibles dès la transmission :



Plante et fruit virosé (Crédit photo : Isabelle DEVANT CDA37)



- Les virus persistants, plutôt rares, se transmettent par quelques espèces de pucerons bien spécifiques qui conservent longtemps leur pouvoir pathogène.
- Les virus non persistants, transmis et acquis par un grand nombre de pucerons ; ils sont transmissibles pour une durée limitée. Les plus connus sont : CMV (Cucumber Mosaic Virus), WMV (Watermelon Mosaic Virus), ZYMV (Zucchini Yellow Mosaic Virus).

Lien vers la fiche virus sur le site EPHYTIA ICI.

Évaluation du risque : en présence de pucerons (nombreux foyers en 2019), un risque peut exister localement. A surveiller.

• Taupins (Agriotes sordidus et autres)

Un producteur nous a signalé l'observation de quelques fruits perforés à l'entrée en production. A ce jour, nous n'avons pas eu d'autres signalements. La fréquence et l'intensité des attaques sont faibles.



Fruit perforé (Crédit photo : ACPEL)

Évaluation du risque : en fonction des populations présentes (en lien avec l'historique de la parcelle), un risque peut exister localement.

Autres problématiques

Dégâts par les oiseaux (corbeaux)

A l'approche de la récolte et même sur des fruits verts quelques signalements de perforations de fruits par les corbeaux sont notés. La situation est très variable suivant la localisation des parcelles.



Coups de bec sur jeune fruit (Crédit photo : ACPEL)



Notes nationales et informations

Abeilles

Les abeilles butinent, protégeons les Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles



- 1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.</p>
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles <u>mais reste potentiellement dangereux</u>.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

<u>Pour en savoir plus</u>: téléchargez la plaquette « <u>Les abeilles butinent</u> » et la note nationale BSV <u>« <u>Les abeilles, des alliées pour nos cultures</u>: <u>protégeons-les!</u> » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur <u>www.itsap.asso.fr</u></u>

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le site Ecophytopic ICI.

• Vigilance sanitaire : Bactrocera dorsalis

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqures de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifiée d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en oeuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.



Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche : ICI.

• Liste des produits de biocontrole

La liste des produits de biocontrôle a été remise à jour : note de service DGAL/SDQSPV/2019-525, publiée le 12-07-2019 : <u>ICI</u>

Les observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine, sont réalisées par l'ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

